

Direction de l'offre de soins

Direction du Pôle Ressources Humaines en Santé

Affaire suivie par :
Marie-Cécile PONCET

Courriel : marie-cecile.poncet@ars.sante.fr

Téléphone : 01 44 02 04 08

Paris, le 3 juin 2020

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs de DES et pilotes de FST,

Les événements auxquels nous avons tous été confrontés ne nous ont pas permis de conduire comme prévu au mois de mai la campagne d'agrément des lieux de stage pour les internes. En effet, seuls les agréments relatifs à la phase de consolidation (Dr junior) des DES de 4 ans, ont été examinés lors de la tenue des commissions de subdivision (répartition) de février.

Doivent être gérés maintenant les agréments au titre des DES, phase socle et phase d'approfondissement + ancien régime, les agréments pour options et FST, de même qu'au titre des DESC.

Il n'a pas été possible pour la majorité d'entre vous, compte tenu des circonstances, de procéder comme prévu à l'instruction des dossiers de demande d'agrément déposés cet hiver, en particulier aux visites sur site, prévues par la réglementation, en présence de représentants des internes de la spécialité.

De ce fait, il a été obtenu des ministères qu'à titre exceptionnel, les commissions d'agrément prévues pour la campagne d'agrément au titre de l'année universitaire 2020-21, qui doivent se tenir en amont de la répartition des postes pour le semestre d'hiver, puissent être allégées, sans préjudice pour l'accueil des internes et la qualité de leur formation.

De ce fait :

- Les commissions se tiendront en visioconférence, et par séances successives, comme cela est habituellement le cas en présentiel ;
- Les agréments actuels venant naturellement à expiration et ne posant, à vos dires et à ceux des représentants des internes, aucun problème, seront renouvelés pour 5 ans ;
- Seront prorogés pour 1 an, et réexaminés lors de la campagne d'agrément 2021, les agréments venant à expiration pour :
 - o changement de chef de service ;
 - o restructuration ;

- Seront en revanche réexaminés les agréments actuels pouvant poser problème, et ce sur votre demande, sur demande des doyens ou sur demande des représentants des internes, laissant envisager la possibilité d'une suspension d'agrément, ou d'une prolongation pour un an, en attendant la réévaluation complète du dossier au cours de la campagne d'agrément 2021 ;
- L'examen des nouvelles demandes d'agrément sera reporté à la campagne d'agrément 2021,
 - o SAUF si des capacités de formation insuffisantes pour certains DES, pour des options de DES ou des FST, rendent souhaitable l'ouverture de nouveaux lieux de stage ;
 - o SAUF là où certaines modalités de stage doivent être promues, par exemple en ambulatoire (agréments de MSU), ou pour des stages partagés (stages couplés, stages mixtes) considérés comme innovants.
 - o l'octroi d'un agrément temporaire pour 1 an est alors possible, en attendant une instruction plus complète du dossier lors de la campagne 2021.

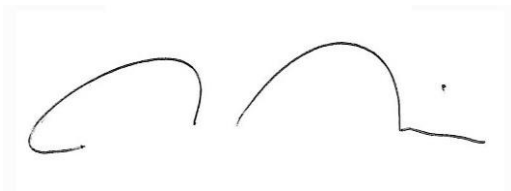
L'élaboration d'un calendrier de ces commissions doit tenir compte d'un déconfinement progressif laissant encore une large place au télétravail, du temps nécessaire à tous pour la préparation de ces commissions et les échanges qui la ponctuent en amont, et des contraintes imposées par le déroulé d'autres procédures (réunions des CNU, organisation et déroulé de la procédure d'appariement pour l'entrée en phase de consolidation des internes des 18 DES d'une durée de 4 ans, etc...).

En tout état de cause, ces commissions d'agrément dématérialisées se tiendront dans la semaine du 29 juin au 3 juillet.

Un planning des commissions est joint à ce courrier. Le planning détaillé (surtout pour les commissions spécialités médicales) sera adressé dans les jours qui viennent.

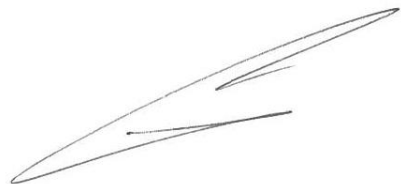
En vous remerciant de votre attention à la mise en place de cette procédure, et de votre participation active à son déroulé, croyez en l'assurance de notre meilleure considération.

Pour la Conférence des Doyens
de santé d'Ile-de-France



Professeur Bruno RIOU

Pour l'Agence régionale de santé
d'Ile de France,
La Directrice du Pôle Ressources
Humaines en santé



Marie-Cécile PONCET